

## Règlement intérieur club enfants

*Le club LES P'TITS TRAPPEURS ouvre du dimanche au vendredi, de 8h45 à 16h45, en ½ journée, journée (avec ou sans repas) pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans.  
La capacité d'accueil est de 24 enfants.*

### **Article 1. Condition d'admission d'accueil collectif d'un mineur**

L'admission d'un mineur est conditionnée par la fourniture d'informations relatives :

- Aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications,
- A la fiche sanitaire qui doit être obligatoirement rendue au début de séjour

**Les représentants légaux devront obligatoirement satisfaire à ces obligations pour que l'enfant soit accueilli.**

### **Suivi sanitaire des mineurs CASF arrêté du 20 février 2003**

- Aucun médicament nécessitant une prescription médicale ne peut être administré à un mineur sans celle-ci. Dans le cas où un mineur suit un traitement sous prescription, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant. Il relève de la Directrice de définir les cas et les conditions de médications des mineurs.

### **Article 2. Inscription**

Lors de l'inscription, nous vous prions de bien vouloir :

- Fournir la photocopie du carnet de vaccination à jour ou une contre-indication médicale de non vaccination.
- Remplir obligatoirement la fiche sanitaire
- Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer.
- Si votre enfant est récupéré par un membre de votre famille ou amis, veuillez décliner son identité sur la fiche sanitaire. Ils devront se munir de papier d'identité.
- Les enfants présents au club doivent être propres.
- Nous n'acceptons pas les enfants malades (Voir les Conditions Générales de Vente les P'tits Trappeurs).

### **Article 3. Arrivée, départ**

- Les départs et arrivées des enfants se feront par un seul responsable légal et sous sa responsabilité.

**Les parents doivent fournir des vêtements adaptés au milieu et selon les conditions météorologiques :**

- Combinaison de ski
- Polaire/ bonnet/ lunettes de soleil/ crème solaire/ bottes
- Vêtements de rechange : slip, jogging, chaussettes.
- En raison des indices UV importants en montagne, les parents devront fournir une crème solaire de protection adaptée.

Le personnel encadrant porte une attention particulière aux effets personnels, cependant il n'est pas responsable de la perte et de la détérioration des objets.

### **Article 4. Repas, goûter et horaires**

En application de la réglementation HACCP et par mesure d'hygiène associée, seuls les repas et goûters fournis par le club peuvent être consommés sur place.

- Afin de tenir compte de l'organisation du club, il est impératif de respecter les horaires de 12h pour les départs des demi-journées matin et arrivées des demi-journées après-midi et repas.
- En cas de désistement sans en informer le club, le repas sera facturé.

#### **Article 5. Activités**

- Les activités proposées sur le planning et la brochure se déroulent en fonction de la météo, de la disponibilité des intervenants et des effectifs.
- Pour un bon fonctionnement et pour le bien être de votre enfant, il est souhaitable de ne pas intervenir sur le temps des activités du club.
- Les jouets personnels ne sont pas autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, le port du casque lors des sorties luge est obligatoire.

#### **Passerelle Ecole de ski (hors pack ESF + Garderie)**

Signaler aux animatrices si :

- Votre enfant est en cours collectif et vous désirez qu'il soit accompagné ou récupéré par l'un de nos encadrants : vérifier les possibilités auprès du club enfants.
- Votre enfant est en possession d'un forfait.
- Votre enfant a eu son cours de ski de 12h à 14h, il doit impérativement avoir mangé avant son arrivée au club.
- Vous récupérez votre enfant avant la fin de son cours de ski, il est impératif d'en informer le club dans les plus brefs délais.

#### **L'ACCEPTATION DES ENFANTS EST SOUMISE À LA SIGNATURE DE CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL**

Fait le 20 septembre 2018, à Sainte Foy Tarentaise

Signature de la Directrice  
Cathy Taldo

Signature du responsable légal



# Club Les p'tits frappeurs

## Fiche sanitaire

Dans le cadre du respect de la confidentialité et de la sécurité des données personnelles (loi du 06/01/78 modifié en 2004 et la RGPD entrée en application le 25/05/18), nous nous engageons à ne pas transmettre vos coordonnées à des acteurs commerciaux ou publicitaires. Vos données devront être communiquées à des professionnels de santé en cas d'urgence.

Cette fiche est destinée à l'usage exclusif de la Directrice (ou de son adjointe) et vous sera rendue en fin de séjour.

Prénom de l'enfant : .....

Nom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Date de séjour : .....

Téléphone portable : .....

Adresse séjour : .....

Adresse principale : .....

.....

Mail : .....@.....

## Renseignements médicaux

Allergies : .....

Recommandations utiles des parents : .....

.....

Régime alimentaire : .....

Lunettes, problème particulier : .....

## Autorisation

Je soussigné ..... autorise

mon enfant à participer aux activités du club

..... à venir chercher mon enfant

## Responsable de l'enfant

Je soussigné ....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise la directrice du club (ou son adjointe) à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) nécessaire selon l'état de l'enfant.

Date :

Signature :